



Légende du PAP
Zones définies au PAG actuellement en vigueur (JOLY):

- H2 Zones d'habitation 2
- PAP** Délimitation du PAP
- Nombre d'étages pleins:**
 - II limite supérieure
 - II-II limite inférieure et supérieure
 - II obligatoire
- Hauteurs des constructions:**
 - ho-x hauteur à la corniche de x m
 - ha-x hauteur à l'acrotère de x m
 - hf-x hauteur au faîte de x m
- Types et dispositions des constructions:**
 - oc constructions en ordre contigu
 - honc constructions en ordre non contigu
 - mi maisons isolées
 - mj maisons jumelées
 - mb maisons en bande
- Implantation des immeubles:**
 - alignement obligatoire constructions principales
 - limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
 - alignement obligatoire dépendances
 - limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances
- Délimitation des lots / parcelles:**
 - Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
 - lots privés constructibles
 - Terrains cédés à la commune
- Degré de mixité des fonctions:**
 - pourcentage minimal de logements par immeuble
 - pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
 - pourcentage obligatoire de logements par immeuble
- Espaces verts:**
 - evp espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
 - evp espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
 - ADJ aires de jeux
 - plantations existantes
 - plantations projetées
 - arbres à conserver
- Voies de circulation:**
 - rues
 - aires de stationnement / emplacement public
 - chemins piétons, 'pistes cyclables'
- Formes de Toitures:**
 - orientation du faîte
 - tp toiture plate
 - tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - tm toiture mansardée
 - éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
 - respect de conditions d'intégration déterminées
- Légende ajoutée:**
 - alignement obligatoire de surface de l'étage supérieur
 - bâtiments existants à démolir
 - rues anciennes
 - délimitation terrains existants
 - courbes de niveaux existantes
 - courbes de niveaux projetées

appartient à l'approbation provisoire du conseil communal du 6 novembre 2006 référence n° 82a/1/2006



VILLE DE LUXEMBOURG
03 OCT. 2006
URBANISME - PDB

VERIFICATION DES PLANS:
TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT, IL FAUT VERIFIER LA PROFONDEUR ET L'EMPLACEMENT DE LA CANALISATION DANS LA RUE EN FONCTION DU PROJET. TOUTE ANOMALIE EST A COMMUNIQUER DE SUITE A LA DIRECTION DES TRAVAUX.

Indice	Date	Modifications
A	10.11.2005	Modification de la largeur du trottoir rue des Lilas côté Nord
B	27.09.2006	Modifications suivant le courrier du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire daté du 26.07.06

maître d'ouvrage: **VILLE DE LUXEMBOURG**

projet: **PAP KIRCHBERG**

RUE DES MARAICHERS - RUE DE LA LAVANDE

plan: **PLAN DE LA SITUATION PROJETEE**

phase: **PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER**

bsa bob strotz architecture 11, rue de la gare L-1050 Luxembourg T: +352 26 46 00 F: +352 26 46 01 www.bsa.lu	Dessiné: C.S.	échelle: 1/250
	Verifié: Bob Strotz	date: 27.09.06
plan n°: 0101250_B		